



PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

Employés syndiqués de son imprimerie

Le Journal de Montréal RABROUÉ PAR LA COUR

Après plusieurs vaines tentatives de faire annuler une entente de sécurité d'emploi révolutionnaire obtenue il y a plus de 20 ans par les employés de son imprimerie, Le Journal de Montréal vient à nouveau d'être sévèrement rabroué par la Cour supérieure du Québec.

Gabrielle Duchaine

duchaineg@ruefrontenac.com

L'affaire illustre parfaitement les divergences de mentalité entre Pierre Péladeau et son héritier. En 1983, au cœur de son règne, le père, pour calmer les inquiétudes des employés de son imprimerie, leur accorde la sécurité d'emploi pour toute la durée de leur vie professionnelle. Depuis que son fils a pris la relève, il s'emploie à faire casser cette entente par les tribunaux. Visiblement, la Cour en a marre.

Dans un jugement rendu le 19 mai dernier, le juge André Denis est catégorique. «On a l'impression de tourner en rond, dit-il. Le demandeur a tout plaidé depuis qu'il lui est apparu qu'il avait trop concédé en signant la convention collective de 1983. Partout la réponse a été la même. L'entente est valide.»

Dans les années 80, les 171 employés de l'imprimerie du quotidien étaient particulièrement inquiets de

l'impact de changements technologiques dans l'industrie des médias sur leurs emplois.

Pour les rassurer, Pierre Péladeau a signé avec chacun d'entre eux une lettre d'entente qualifiée de révolutionnaire leur promettant un poste au sein de l'entreprise jusqu'à leur retraite tant qu'il y aurait du travail.

En échange, il avait carte blanche pour progresser avec les changements technologiques de son choix. La lettre statuait également que Quebecor ne pouvait mettre ces mêmes employés en lock-out durant plus de 20 semaines.

Bien qu'il ne reste aujourd'hui que 26 détenteurs de l'entente, qui prendra fin en 2025 avec le départ à la retraite du dernier employé, Pierre Karl Péladeau tente toujours de la faire invalider.

Ses tentatives se sont échelonnées entre 1993 et aujourd'hui et ont été amenées jusqu'en Cour supérieure et en Cour d'appel. Lors de sa der-

nière charge, ses avocats ont plaidé que le contrat «viole sa libre négociation d'une convention collective et sa liberté d'expression» en limitant son droit de lock-out.

Un argument qui n'impressionne pas le juge Denis. «[Québecor] a, en toute connaissance de cause et conseillé de façon adéquate, convenu d'une relation contractuelle particulière et imaginative avec ses employés. Il le regrette aujourd'hui. C'est la vie», écrit-il.

Au Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, qui représente plusieurs des employés touchés, on est heureux de la décision. «L'entente a été négociée de bonne foi et le juge a fait comprendre à Pierre Karl Péladeau que même s'il revient 20 fois, la réponse sera toujours la même», dit le représentant national du regroupement, Alain Portelance.

On est toutefois prêt à mener la bataille une autre fois. «Tant qu'il va penser qu'un arbitre peut lui donner raison, il va essayer», croit M Portelance.

Le porte-parole de Quebecor Média, Serge Sasseville, n'a pas répondu à la demande d'entrevue de Rue Frontenac.

EN MANCHETTES

Affaires |

Yvon Laprade

Un autre acheteur pour les radios Corus

Les ondes de la radio ont été brouillées momentanément, mardi matin, à Montréal, lorsqu'un deuxième acheteur a manifesté...

LA SUITE EN PAGE 4

Spectacles | Télévision

Caroline Roy

Combat des chefs à Radio-Canada: le jus va couler !



C'est bien connu: les émissions culinaires font un tabac à la télévision. Pour la saison estivale, Radio-Canada propose donc ...

SUITE EN PAGE 5

Sports | Hockey

Mario Leclerc

Leighton affrontera les Blackhawks

On ne peut pas dire que la finale 2010 de la coupe Stanley en soit une de gardiens. Loin de là!...

SUITE EN PAGE 6

EXCLUSIF

Un soldat de Valcartier ramène une AK-47 en cachette d'Afghanistan

PHOTO COURTOISIE COMBAT CAMERA, FORCES CANADIENNES

Un caporal de la base militaire de Valcartier vient d'être condamné à dix jours de détention pour avoir tenté de ramener plusieurs armes de guerre étrangères, dont un fusil d'assaut Ak-47, cachées dans ses bagages à son retour d'Afghanistan, selon ce qu'a appris Rue Frontenac.



VINCENT LAROUCHE

larouchev@ruefrontenac.com

Le caporal, identifié seulement dans les documents de cour comme S.M. Faucher, devra aussi acquitter une amende de 2000\$. La décision de la cour martiale remonte à la fin avril, mais elle vient tout juste d'être rendue accessible dans le registre Web des Forces armées canadiennes.

Selon la preuve, le caporal membre du 3e bataillon du Royal 22^e Régiment avait été envoyé en mis-

sion en Afghanistan avec ses camarades en 2007.

Le 28 juillet de cette année, un commis à la base de Kandahar informe la hiérarchie qu'il vient de découvrir plusieurs armes à feu étrangères en remballant un colis postal mal emballé, que le caporal Faucher s'était envoyé à lui-même, à son adresse au Canada. Faucher avait déjà quitté l'Afghanistan à cette date.

La déclaration de douane remplie par le caporal Faucher pour son colis précisait que celui-ci contenait un vase et des vêtements.

Mais dans les faits, enveloppé dans une vareuse militaire, le colis contenait un fusil d'assaut Ak-47 et une boîte métallique. Dans la boîte se trouvait un pistolet semi-automatique de marque Tokarev et un autre de marque Makarov, avec un chargeur dans lequel se trouvait une cartouche.

Huit cartouches de différents calibres et considérées comme des munitions prohibées par l'armée, ainsi que deux chargeurs de Ak-47 ont été découverts au cours de la fouille.

Des armes fonctionnelles

Toutes les armes étaient fonctionnelles, et ne figurent pas dans le matériel utilisé par l'armée canadienne. Elles avaient été acquises en Afghanistan.



La preuve révèle aussi que le caporal Faucher avait discuté avec un amis de cet envoi illicite. Il lui avait dit ne jamais avoir reçu son colis et espérer ne jamais le recevoir.

«Vous vous êtes servi de votre situation, en tant que militaire en service actif en théâtre opérationnel, pour mettre la main sur des armes et dispositifs prohibés, y compris une arme automatique AK-47 et des pistolets (...) Même si le fondement des gestes reprochés reposait sur votre désir d'importer ces armes (...) en tant que souvenirs et de trophées, par opposition à une importation commise dans un dessein criminel futur; il demeure que vous saviez que ces gestes étaient hautement répréhensibles», écrit le colonel Dutil, qui agissait comme juge de la cour martiale dans cette affaire.

Le jugement précise que ce genre de cause est très rare. Il note aussi que les évaluations de rendement du caporal indiquent qu'il est un militaire du rang «fiable, honnête, respectueux et loyal dont le rendement a notamment dépassé la norme» lors de son déploiement en Afghanistan.

«Vos supérieurs reconnaissent aussi que vous avez le potentiel pour gravir d'autres échelons durant votre carrière militaire», ajoute le colonel.

Rue Frontenac a tenté d'obtenir les commentaires du commandement militaire à Valcartier mardi, mais aucun officier n'était disponible pour une entrevue.

Bébé tué par un chien : LA MÈRE ACCUSÉE D'HOMICIDE INVOLONTAIRE

La jeune mère de 17 ans, dont le bébé de 21 jours est mort lundi à Saint-Barnabé-Sud, en Montérégie, à la suite de morsures d'un chien, vient d'être accusée d'homicide involontaire devant la Chambre de la Jeunesse au palais de justice de Saint-Hyacinthe.



**DANIEL
RENAUD**

renaudd@ruefrontenac.com

Après sa comparution, l'adolescente a été remise en liberté sous conditions en attendant sa prochaine comparution, prévue pour le 31 août. Et contrairement à ce que les policiers avaient laissé entendre, la mère de l'adolescente ne sera pas accusée de négligence criminelle ayant causé la mort.

La Couronne reproche à la mère d'avoir déposé le poupon sur le sol en le laissant seul avec deux chiens dans la maison.

La mère de l'enfant, qui n'est âgée que de 17 ans comparait devant le Tribunal de la jeunesse

en raison de son âge. Son identité ne peut être révélée, de même que celle de la grand-mère, pour ne pas qu'on puisse identifier la victime.

Choc nerveux

La jeune mère, qui a été traitée pour un choc nerveux, a été arrêtée en soirée alors qu'elle venait d'obtenir son congé de l'hôpital. «Elle a bien collaboré. Elle comprend très bien pourquoi nous l'avons arrêtée», a expliqué ce matin l'agent Ronald McInnis de la Sûreté du Québec.

Le drame est survenu vers 15h30 lundi, dans une résidence familiale du rang Bas-Saint-Amable, alors que les grands-parents de la victime étaient en visite dans la maison.

Pendant que le père et le grand-père du bébé étaient dans le garage, la mère et la grand-mère, qui se trouvaient dans la maison, sont sorties à leur tour, laissant le bébé, une petite fille, dans un siège d'appoint, sur le sol. L'un des deux chiens huskies, appartenant à un couple colocataire et qui se trouvait dans la maison, aurait profité de l'absence des deux femmes pour infliger des blessures mortelles à la tête du bébé.

La propriétaire du chien a indiqué n'avoir jamais décelé de comportement agressif chez ses animaux. Les deux chiens n'ont pas été abattus et ont été confiés à la SPCA de Saint-Hyacinthe en attendant la suite de l'enquête policière.

Montréal

L'opposition se mobilise contre le développement du terrain Meadowbrook

Estimant qu'il est urgent d'agir, les deux partis d'opposition à la Ville de Montréal sont revenus à la charge mardi pour demander à l'administration Tremblay de passer à l'action pour préserver le site du golf Meadowbrook dans l'ouest de l'île.

Marilou Séguin

seguinm@ruefrontenac.com

«Il s'agit d'un des derniers grands espaces verts qui reste à Montréal, il faut le protéger de la spéculation immobilière», lance d'entrée de jeu François Croteau, porte-parole de l'Opposition officielle en matière

de mise en valeur du territoire et maire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie.

Unissant sa voix à celle du maire du Plateau Mont-Royal, Luc Fernandez, critique de la 2^e opposition en matière d'aménagement urbain, M. Croteau demande à l'arrondissement de Lachine de rapidement procéder au changement de zonage afin que la partie du golf Meadowbrook située sur son territoire soit dorénavant zonée pour usage récréatif.

«Une fois cette étape franchie, l'agglomération de Montréal pourra toujours se porter acquéreur du terrain pour en faire un parc et préserver la richesse de ce site naturel», a-t-il déclaré lors d'un point

de presse au Parc Maisonneuve, un ancien golf transformé en parc.

«Un beau projet au mauvais endroit»

Le promoteur Groupe Pacific souhaiterait construire 1500 condominiums dans la portion de Meadowbrook située à Lachine et qui représente 26 des 57 hectares du site. Le zonage de la portion située du côté de Côte-Saint-Luc a déjà été modifié.

«L'aménagement du terrain Meadowbrook en parc ne nécessiterait pas d'investissements majeurs, si ce n'est la construction d'un nouvel accès à partir de Lachine pour permettre le désenclavement du site, un accès qui serait tout autant né-

cessaire si le site devait plutôt accueillir un projet de développement immobilier», a pour sa part indiqué M. Fernandez.

Vision Montréal et Projet Montréal s'entendent pour dire que le projet du promoteur est très beau, mais qu'il n'est pas situé au bon endroit.

«Nous voulons favoriser le développement immobilier, mais pas dans les parcs», dit M. Croteau. C'est un rendez-vous important avec l'histoire. On doit décider de comment on va développer la ville.»

L'administration Tremblay n'avait pas répondu aux messages de Rue Frontenac au moment de mettre en ligne.

Un autre acheteur pour les radios Corus



Les ondes de la radio ont été brouillées momentanément, mardi matin, à Montréal, lorsqu'un deuxième acheteur a manifesté son intention d'acheter les stations de radio de Corus, dont la station 98,5 FM.



Un consortium de gens d'affaires, ayant à sa tête Nicolas Tétrault et Paul Tietolman, propose de payer 81 M\$, au comptant, pour s'emparer des stations de Corus.

Le Groupe T&T Média serait prêt à verser 1 million de dollars de plus que Cogeco, qui a offert 80 M\$ il y a un mois pour mettre la main sur le réseau de Corus au Québec.

Le consortium se dit prêt à récupérer la station CKRS au Saguenay, de même que les équipements d'Info 690 et 940 AM, qui ont cessé de diffuser à

l'hiver 2010 pour des raisons de non-rentabilité.

Il faut rappeler que Corus a accepté l'offre d'achat de 80 M\$ que lui a soumise Cogeco, une entreprise dirigée par Louis Audet et qui réalise une partie importante de son chiffre d'affaires dans la câblodistribution.

Normalement, la transaction entre Cogeco et Corus sera finalisée d'ici à décembre 2010 après avoir eu l'aval du CRTC (Conseil de la radio et la télédiffusion canadienne).

Nicolas Tétrault, qui a déjà fait de la politique municipale, a dit souhaiter, au cours d'une conférence de presse, que Cogeco rencontrera des obstacles durant le processus d'approbation devant le CRTC.

«J'espère que ça va aller mal (...)», a-t-il dit, disant souhaiter que Cogeco rencontrera des obstacles qui pourraient permettre à son groupe, T&T Média, de rafler une partie ou toutes les stations mises en vente par Corus.

Rappelons que la famille Tietolman n'est pas une nouvelle venue dans l'industrie de la radio. Son nom a longtemps été associé aux stations CKVL à Verdun et CKOI. Les stations ont par la suite été vendues à Métromédia.

Il reste à voir maintenant si l'arrivée d'un nouveau joueur dans ce dossier incitera la direction de Corus à refaire ses devoirs et à analyser le potentiel de ces acheteurs.

La toute première Cage aux Sports ferme ses portes

La toute première Cage aux Sports, installée il y a 26 ans dans un local de la rue Le Moyne, au cœur du Vieux-Montréal, n'est plus. Le restaurant a fermé ses portes lundi, après avoir sustenté ses derniers clients à l'heure du lunch. L'enseigne a déjà été retirée.

Marie-Eve Fournier

fournierme@ruefrontenac.com

«C'est avec nostalgie que nous quittons cet endroit fréquenté par nos tout premiers clients. L'an dernier, nous célébrions notre 25^e anniversaire et aujourd'hui, une autre page d'histoire s'écrit pour nous», a déclaré Jean Bédard, président et chef de la direction du Groupe Sportscene, qui exploite la chaîne de restaurants, dans un communiqué envoyé aux fournisseurs et à une courte liste d'intéressés.

Du même souffle, le Groupe Sportscene a annoncé qu'il ouvrira, en mars 2011, un nouvel établisse-

ment à proximité, «dans les locaux de Les Deux Pierrots, situés au 104, rue Saint-Paul Est».

Mais attention, cela ne signifie pas que cette véritable institution dans le quartier est appelée à disparaître. «Les Deux Pierrots ne ferme pas, ça ne fermera jamais, a affirmé à Rue Frontenac le propriétaire de la boîte à chansons, Robert Ruel. C'est ma joie, c'est mon plaisir, ma fierté depuis 36 ans. C'est mon bébé.»

L'homme d'affaires, qui possède aussi le Jardin Nelson, sur la Place Jacques-Cartier, précise qu'il a loué à la Cage aux Sports son immeuble situé au 114, Saint-Paul Est, et non pas celui au 104, Saint-Paul Est. Ce local, qui compte une mezzanine et une terrasse, abrite Le Bar Sportif et le Resto-Terrasse Les Deux Pierrots. Une information qui nous a ensuite été confirmée par le directeur du marketing et des communications, David Messier, qui a reconnu l'erreur d'adresse.

Pour se rapprocher de l'action

En déménageant sa Cage du

Vieux-Montréal, Groupe Sportscene veut se rapprocher de l'action. Il faut dire que l'adresse sur Le Moyne n'était pas des plus visibles, de l'aveu même de son propriétaire. Néanmoins, le restaurant était rentable, assure David Messier. «Le nouvel emplacement sera plus vaste et plus attrayant grâce à la terrasse l'été (qui peut loger une centaine de personnes). On vient se mettre un peu plus dans le trafic.»

Certains murs de la première Cage aux Sports provenaient de la défunte taverne Toe Blake, de l'ancienne vedette du Canadien, Hector «Toe» Blake. Le capitaine des glorieux (de 1940 à 1948) avait fondé ce bar de la rue Sainte-Catherine dans les années 50. Ces murs seront d'ailleurs déplacés dans le futur restaurant de la rue Saint-Paul Est.

L'entreprise a choisi de fermer immédiatement sa Cage de la rue Le Moyne étant donné qu'elle est moins achalandée l'été (moins de diners d'affaires pendant les vacances) et qu'aucun événement

sportif majeur n'aurait pu renverser la tendance. Pas même La Coupe du Monde, présume-t-on.

Certains employés ont été relocalisés dans d'autres restaurants de la chaîne tandis que d'autres ont préféré partir.

Deux voisins qui vont bien s'entendre

Le Bar Sportif et le Resto-Terrasse Les Deux Pierrots, ouverts depuis quatre ans, ne sont pas aussi rentables que leur propriétaire l'aurait souhaité car ils n'étaient ouverts que six ou sept mois par année. «Il aurait fallu ouvrir 12 mois mais mes gars sont épuisés», résume Robert Ruel.

Âgé de 67 ans et souffrant de deux cancers, Robert Ruel souhaite aussi en avoir un peu moins sur les épaules, lui qui gère plus de 350 employés pendant l'été.

À son avis, La Cage aux Sports et Les Deux Pierrots «vont faire bon ménage» et ne seront pas en concurrence. Un avis entièrement partagé par David Messier.

Série télévisée *Les chefs!*



**À vos
chaudrons,
prêts,
chauffez!**

PHOTO COURTOISIE SRC

C'est bien connu: les émissions culinaires font un tabac à la télévision. Pour la saison estivale, Radio-Canada propose donc *Les chefs!*, une compétition entre aspirants chefs cuisiniers, animée par Daniel Vézina et Julie Bélanger.



**CAROLINE
ROY**

royc@ruefrontenac.com

Le premier épisode sera diffusé le lundi 14 juin. Les téléspectateurs qui ont déjà regardé *Top Chef* se retrouveront en terrain connu. Sans être une copie conforme, *Les chefs!* s'inspire largement de cette téléréalité popularisée aux États-Unis.

Tournée dans la vieille capitale,

Les chefs! regroupe 14 aspirants chefs québécois, soit neuf hommes et cinq femmes dont la plupart ont déjà travaillé dans des restos réputés. Le casting semble prometteur.

À chaque émission, les participants doivent cuisiner des plats précis avec des ingrédients prédéterminés dans un laps de temps limité. Un candidat, celui qui a le moins bien réussi son assiette, est éliminé à chaque semaine.

Pour les aspirants chefs, la première épreuve sera de réinventer des mets classiques tels le poulet à la Kiev de Russie, le coq-au-vin français, le hot chicken québécois et le poulet au cari de l'Inde. Et devinez quelle recette a causé le plus de maux de tête aux participants? Le hot chicken. Qui l'eût cru?

Souignons l'impressionnante

cuisine dans laquelle oeuvrent les participants. Outre l'acier inoxydable qui scintille, les cuisinières au gaz et les fours encastrés dominent dans cet espace de 4000 pieds carrés.

À chaque épisode, le défi culinaire met en valeur un produit du terroir québécois, dont le poulet biologique d'une ferme de Yamachiche. Un reportage, rappelant ceux de *La semaine verte* et *L'épicerie*, nous vante d'ailleurs les bienfaits de ce poulet dans la première émission.

Ce segment n'ajoute rien à la compétition culinaire, mais permet au diffuseur et producteur de distinguer *Les chefs!* d'une téléréalité pure et simple.

Jury

Pendant les épreuves, le jury, installé dans un salon adjacent à la cuisine, observe les gestes, souvent nerveux, des apprentis cuistots. Laurent Godbout de *Chez L'Épicier*, Jean-Luc Boulay du *Saint-Amour* et

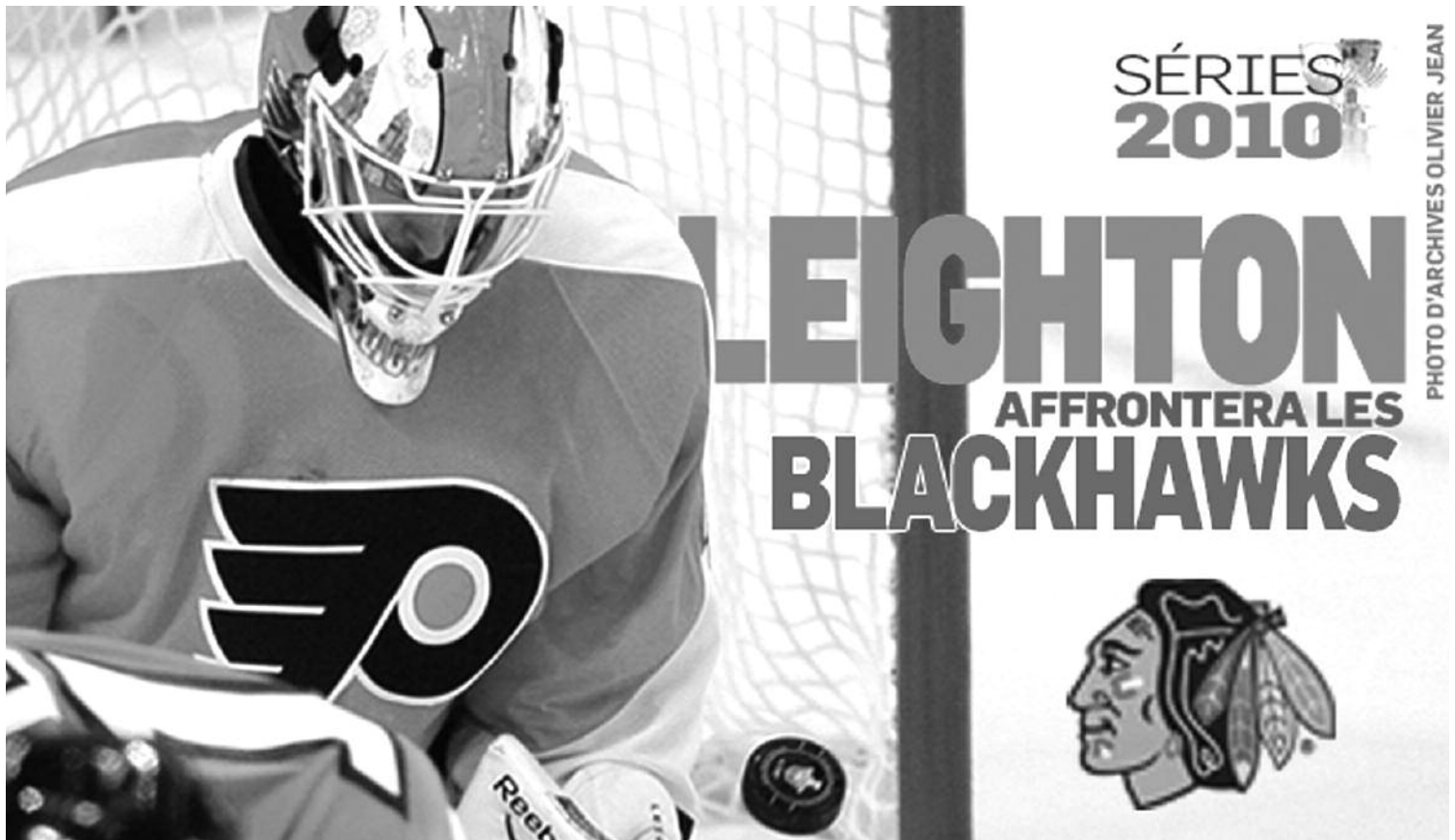
Pasquale Vari de l'ITHQ composent ce jury. Leurs commentaires, parfois sévères, se révèlent la portion la plus intéressante.

Un invité, différent d'un épisode à l'autre, se joint aussi au trio. C'est le chef du Toqué, Normand Laprise, qui brise la glace. Sébastien Benoit, le maire Régis Labeaume et Patrice L'Écuyer, entre autres, seront les prochains invités.

À l'animation, Julie Bélanger est plutôt discrète aux côtés du jury. Pour sa part, Daniel Vézina manque de naturel auprès des participants, qu'il ne connaît pas encore beaucoup.

Un bémol à propos de la musique dramatique, trop appuyée et envahissante, qui joue en trame de fond durant les défis culinaires.

La finale se tiendra en direct le 6 septembre. Le gagnant repartira avec une bourse de 50 000 \$, dont une bourse en argent et un voyage gastronomique *Relais & Châteaux* pour deux personnes.



On ne peut pas dire que la finale 2010 de la coupe Stanley en soit une de gardiens. Loin de là!



MARIO LECLERC

leclercmo@ruefrontenac.com

Jusqu'ici, Michael Leighton, des Flyers de Philadelphie, et Antti Niemi, des Blackhawks de Chicago, ont beaucoup plus fait parler d'eux par leurs difficultés à générer des performances constantes et solides que par leur brio devant leur filet respectif.

Leighton a même été retiré de la partie au cours des matchs 1 et 5, à la faveur de Brian Boucher.

Néanmoins, l'entraîneur en chef des Flyers Peter Laviolette a fait sa-

voir à mots couverts mardi, en conférence de presse, qu'il ferait appel à Leighton pour le sixième match qui sera présenté mercredi soir au Wachovia Center de Philadelphie.

Les Hawks mènent la série 3-2 et pourraient soulever une première coupe Stanley en 49 ans s'ils l'emportent.

«Je n'ai pas à annoncer l'identité de notre gardien, a soutenu Laviolette. Il possède les meilleures statistiques des présentes séries.»

Leighton affiche effectivement la meilleure moyenne de buts alloués (2,34) des séries et montre le deuxième meilleur pourcentage d'arrêt (.918) derrière... Jaroslav Halak (.923), du Canadien. Leighton occupe aussi le premier rang au chapitre des victoires par blanchissage, avec trois.

Les statistiques de Leighton sont toutefois inquiétantes depuis le début de la finale, lui qui affiche une moyenne de 4,01 buts alloués et un pourcentage d'efficacité de ,864.

Qu'à cela ne tienne, Laviolette s'en remet à son gardien ontarien de 29 ans, qui a entrepris les 12 derniers matchs des Flyers.

«J'ai pleinement confiance en Michael, a ajouté Laviolette. Il a très bien joué depuis le début des séries. Ses statistiques à domicile sont fantastiques.»

Difficile d'être en désaccord avec Laviolette là-dessus, puisque Leighton montre un dossier immaculé de six victoires en six matchs à domicile, avec une moyenne de 1,48 buts alloués et un pourcentage d'arrêt de ,949.

Des buts à profusion

Il reste que la défense du filet représente un point d'interrogation dans le camp des Flyers qui feront face à l'élimination. Même chose du côté des Hawks, alors que le seul fait d'armes de Niemi est d'avoir été moins pire que son vis-à-vis.

Il s'est marqué pas moins de 40 buts au cours des cinq premiers matchs de cette série, dont 21 par les Hawks et 19 par les Flyers. C'est le plus haut total de buts après cinq matchs d'une finale Stanley en près de 30 ans, soit depuis le printemps de 1981, alors que les Islanders de New York et les North Stars du Minnesota avaient inscrit 42 buts (en cinq matchs).

SÉRIES 2010

PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

LEIGHTON AFFRONTERA LES BLACKHAWKS



«C'est choquant d'être retiré d'un match, a reconnu Leighton. Je veux revenir au jeu et démontrer que ce n'était qu'une malachance. Je veux aider l'équipe au plus vite.»

Au tour des Maple Leafs...

Par ailleurs, des six équipes «originales» de la LNH, ce sont les Blackhawks qui attendent depuis le plus longtemps pour savourer une coupe Stanley.

La disette des Hawks court depuis 49 ans, soit depuis leur dernière conquête en 1961. Suivent ensuite les Maple Leafs de Toronto (1967-43 ans), les Bruins de Boston (1972-38 ans), le Canadien (1993-17 ans), les Rangers de New York (1994-16 ans) et les Red Wing de Detroit (2008-2 ans).

Si les Hawks l'emportent cette année, ce qu'ils sont en voie de faire, ce sera désormais au tour des Maple Leafs de mettre un terme à la plus longue disette.

Plusieurs prétendent toutefois que les cinq autres formations «originales» peuvent dormir en paix, car ce n'est pas pour demain la veille. Et il s'en trouve très peu pour les contredire.

Amputé d'une jambe et endetté, GREEN S'ACCROCHE AU GOLF



PHOTO COLLECTION PERSONNELLE KEN GREEN

Jusqu'où un être humain peut-il tolérer les tragédies? Voilà LA question lorsqu'il s'agit du golfeur Ken Green.



Il y a un an jour pour jour aujourd'hui (mardi 8 juin), un accident de la route au retour d'un tournoi coûtait la vie à son frère, qui était aussi son cadet, à la blonde de ce dernier, et qui lui a coûté une partie de sa jambe droite.

L'hiver dernier, c'est son fils qui mourait à l'université pour des raisons obscures. «Sans le golf, je n'ai

aucune idée d'où je serais aujourd'hui», d'admettre Green lors d'un appel-conférence mardi midi pour confirmer sa participation au Championnat de Montréal, qui se déroulera au club Fontainebleau du 28 juin au 4 juillet.

Green a défié les médecins, qui affirmaient qu'il ne pourrait plus jamais disputer de compétition avec une seule jambe. Malgré l'amputation et la longue réhabilitation, il a déjà participé à deux tournois au cours des derniers mois.

«La douleur est souvent vive. J'ai d'ailleurs dû retourner à l'hôpital ces derniers jours parce que ça n'allait pas», raconte-t-il.

Même s'il en aurait toutes les raisons, Green refuse de se plaindre.

«Je sais que je ne serai plus le joueur de jadis. Les coups dans les pentes représentent un cauchemar. De fait, j'ai failli arracher la tête de Gary Halberg en manquant complètement un coup de fer numéro six pour la première fois de ma carrière. Mais ce qui m'est arrivé fait que je ne me choque plus», précise-t-il.

«Le golf est plus qu'une thérapie. Il s'agit d'un bonheur, poursuit-il. Pour vous dire toute la vérité, mes six rondes compétitives jusqu'ici représentent plus que mes cinq victoires au plan de l'accomplissement personnel.»

La PGA complique son retour, et message à Woods

Malgré son courage, la carrière de Green reste néanmoins menacée.

Montréal sera sa dernière sortie à titre de membre à part entière de la série des Champions, la PGA refusant de lui accorder une exemption médicale.

«Je ne peux expliquer les motifs parce que je ne comprends pas. Ce que j'ai vécu et souffert est plus catastrophique qu'un mal dos, disons», commente-t-il.

Pour continuer, il devra se fier aux invitations.

Ken Green, qui a aussi vécu un divorce acrimonieux dans le passé, est d'une franchise étonnante. «Je n'ai pas une cenne et il ne fait pas de doute que les Champions me

permettraient de payer quelques comptes», admet-il.

Encore une fois, il refuse se s'apitoyer. «Les gens ont été extraordinaires. Les joueurs m'ont remis les recettes des pro-ams pour m'aider. Des étrangers m'ont envoyé des billets 5\$ et 10\$. Je suis touché», poursuit-il.

Ken Green n'hésite jamais à témoigner à cœur ouvert de sa situation: «J'ai toujours cru que la franchise est la meilleure façon de sortir d'une mauvaise passe. Si Tiger Woods était plus honnête et ouvert, il aurait nettement plus de facilité à s'en sortir», ajoute-t-il.

Un message d'espoir

Oui, Ken Green garde espoir dans la vie. «Ce serait merveilleux d'obtenir un top 10 ou un top 20 en compétition. En attendant, je continue. Tant mieux si je peux donner d'ici là confiance aux gens en leur démontrant qu'on peut finir par se sortir des pires moments. Même que ça me fait tout drôle de penser que je peux servir d'inspiration aux autres», conclut-il.

Sugar Ray Leonard: 30 ans plus tard...

Une chronique de SERGE TOUCHETTE | touchettes@ruefrontenac.com

Dans un gymnase anonyme, rue Saint-Urbain, un ancien boxeur de notoriété mondiale est soudainement apparu, mardi après-midi.

Joe Frazier? Non. Muhammad Ali? Vous brûlez.

Si vous avez répondu Sugar Ray Leonard, vous avez du pif.

Pour la première fois depuis son combat historique contre Roberto Duran au Stade olympique le 20 juin 1980, Leonard était de retour à Montréal.

Pourquoi au juste? Pour ramasser des sous au nom de sa fondation, qui vise à aider les enfants diabétiques et obèses et aussi pour parler affaires avec Russ Amber, proprio du Ring 83, qui souhaite lancer une ligne d'équipement et de vêtements, qui porterait le nom de l'ancien champion.

Non, Leonard n'a pas beaucoup changé.

À 54 ans, il en a l'air de 44.

Mais une récente opération à l'épaule gauche, résultat d'une blessure subie dans un match de basketball, est là pour lui rappeler que le bonhomme vieillit, malgré tout! Souriant, de belle humeur, Leonard, qui habite maintenant Los Angeles, a causé abondamment.

«Montréal, a-t-il dit, a été le point de départ de l'héritage que j'ai éventuellement légué à la boxe.

«C'est à Montréal que j'ai remporté la médaille d'or aux Jeux de 1976 et c'est à Montréal que j'ai subi ma première défaite chez les pros face à Duran. Au quatrième round, il m'a fait mal comme jamais personne d'autre au cours de ma carrière. Ce gars-là était un animal. Il est le meilleur que j'ai affronté.

«À la boxe, une première défaite peut avoir des conséquences néfastes. Tu piques du nez ou tu te relèves. Je me suis relevé...»

Quelle époque !

Leonard, proclamé le boxeur par excellence des années 1980, a connu une carrière fabuleuse comme en témoigne son dossier de 36-3-1.

Il esquivaient, il dansait et il frappait vite. Et encore plus vite. Il était Muhammad Ali, version miniature.

Il n'a pas tardé à venger son échec contre Duran. En novembre 1980, il l'emportait par mise hors de com-

bat technique au Superdome de la Nouvelle-Orléans. «No mas», avait dit un Duran désorienté, au huitième round.

«Roberto et moi sommes devenus de bons amis, a raconté Leonard. Nous avons déjà pris le petit déjeuner au Mexique. J'entretiens également une bonne relation avec Thomas Hearns. Il était présent quand j'ai fêté mes 40 ans et il était parmi les invités lors de mon second mariage.»

Leonard a battu les meilleurs, lui qui a été champion du monde dans cinq catégories (de mi-moyen à mi-lourd).

Sugar Ray Leonard était de retour à Montréal pour la première fois depuis son combat historique contre Roberto Duran.

PHOTO PASCAL RATTHÉ



Fernand Marcotte n'avait pas revu Leonard depuis l'affrontement inégal qui avait opposé les deux boxeurs à Miami en 1979.

PHOTO PASCAL RATTHÉ

Le seul

Accompagné de son épouse et de sa fille, Fernand Marcotte est venu saluer Sugar Ray. Les deux hommes ne s'étaient pas revus depuis leur affrontement inégal à Miami le 11 février 1979.

Leonard a aussitôt reconnu Fernand, qui s'était incliné par arrêt de l'arbitre au huitième assaut.

«Leonard est le seul boxeur qui

m'ait envoyé au tapis au cours de ma carrière, a confié Fernand. Il n'avait pas son égal.»

Aujourd'hui, Leonard, un peu partout à travers le monde, donne des conférences qui portent sur la motivation.

Un homme qui a battu Duran, Benitez, Hearns et Marvin Hagler, entre autres, sait sûrement de quoi il parle.